

Protocole pour la réouverture du château de Blandy-les-Tours (mai 2021)

Adresse : Place des Tours, 77115 BLANDY-LES-TOURS

Statut : départemental

Label, protection MH, appellation... : Monument classé MH

Responsable de site : Roseline Schmauch, conservatrice

Référent Hygiène et sécurité : Isabelle Julithe, attachée principale

Mesures sanitaires pour la réouverture des lieux au public

Des « Mesures barrière » seront imposées au public :

- Distanciation d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.
- A raison de 8 m² par personne, l'effectif des espaces est le suivant :
 - Accueil/boutique : 10 personnes, y compris les 2 agents d'accueil.
 - RDC salle de l'Auditoire (184 m²) : 23 personnes, y compris le médiateur.
 - 1^{er} étage salle de l'Auditoire (159 m²) : 20 personnes, y compris le médiateur.
 - RDC de la Tour des gardes (43 m²) : 5 personnes, plus le médiateur si nécessaire. Les surfaces des salles au fur et à mesure de la montée sont différentes, mais elles ne peuvent excéder 5 personnes chacune (voire moins pour certaines).
 - RDC du Donjon (35 m²) : 4 personnes, plus le médiateur si nécessaire. Les surfaces des salles au fur et à mesure de la montée sont différentes, mais elles ne peuvent excéder 4 personnes chacune (voire moins pour certaines).
 - 1^{er} étage de la Tour carrée (25 m²) : 3 personnes, plus le médiateur si nécessaire.
 - 1^{er} étage de la Tour nord (20 m²) : 3 personnes, plus le médiateur si nécessaire.
 - RDC tour des Archives (30 m²) : 4 personnes, y compris le médiateur.
 - Cellier : accès restreint sur une avancée en bois : 3 personnes.
 - Ces jauges maximales seront affichées dans chacun des espaces concernés
 - Maximum de 60 personnes simultanément au château, outre l'équipe, à raison de 10 personnes entrantes par 15 mn sur réservations (utilisation de l'application Affluences) ; la durée moyenne d'une visite est d'1h30.
 - Incitation à ne pas s'attarder dans les espaces exigus (sommets du donjon, courtines...).
- Hygiène des mains : gel hydroalcoolique disponible aux deux entrées de la boutique, et dans chacune des toilettes publiques.
- Port du masque obligatoire. Il n'appartient pas au château de fournir des masques aux visiteurs. Le visiteur se présentant sans masque se verra refuser l'accès.
- Accès aux toilettes possible : lavage des mains possible, installation de distributeurs de gel hydroalcoolique.
- Nettoyage régulier des items touchés par le public (poignées, mains courantes, portes, ascenseurs...).

Obligation des visiteurs à se conformer aux consignes

- Horaires d'ouverture :
 - * Hors manifestations exceptionnelles (Journées des Plantes et May médiéval) : 13h30 – 18h30, week-end compris.
 - * Lors des manifestations exceptionnelles :
 - Journées des Plantes 22 et 23 mai : 10h-19h
 - May médiéval 29 et 30 mai : 10h-18h
- Accès au château sur inscription préalable : oui via l'application Afffluences : 10 personnes toutes les 15 mn ;
- Visite sur RDV, sous forme de visite guidée : 10 personnes maximum, guide compris. Ces visites guidées concerneront tous les espaces du RDC ; les visiteurs seront ensuite invités à accéder aux parties hautes dans le respect des jauges indiquées à chaque entrée de salle ;
- Affichage physique des obligations de respecter les mesures barrières, que ce soit en termes de distances ou en termes de port du masque et d'hygiène des mains : sur le portail d'entrée, sur la porte du sas d'entrée, dans l'accueil ;
- Affichage numérique sur le site Internet du château ;
- Les visiteurs seront informés via nos outils numériques (site internet, facebook), des jauges très contenues, et d'un risque d'attente plus ou moins long selon les horaires ;
- Message téléphonique indiquant ces obligations ;
- Organisation du flux de visiteurs : explications, fléchage, marquage au sol, circuit à sens unique, etc ;
- Incitation à payer par carte bleue et sans contact ;
- Mise en place d'un nettoyage renforcé de l'espace d'accueil, de la boutique, des sanitaires, par le passage d'un spray adapté avec un papier type essuie tout ou des lingettes qui permettent de détruire les bactéries et les virus ;
- Suppression de la diffusion du film à l'entrée, pour éviter une trop grande promiscuité, ainsi que des audioguides ;
- Sensibilisation régulière des agents d'accueil au respect de ces mesures, et à la manière de les rappeler aux visiteurs qui s'en écarteraient.